

Au Conseil régional de la

**Radio-Télévision
Suisse Romande (RTSR)**

Lausanne 2019

Affaire traitée par Révision/CO/jo
1/2

Lausanne, le 10 mars 2020/hl

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, que nous reproduisons en annexe, dont :

- le total du bilan s'élève à Fr. 1'823'993.55

et dont :

- le compte de résultat présente pour
l'exercice 2019 un bénéfice de Fr. 15'440.65

porté en augmentation du résultat reporté, qui passe ainsi de Fr. 361'514.65 à Fr. 376'955.30 au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité régional, alors que notre mission consiste à les contrôler et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Ofisa S.A.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

O f i s a S.A.

Annexe : - Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Association RTSR

BILAN

<i>CHF</i>	31.12.2019	31.12.2018
Débiteur SSR (DG)	1 752 693.85	1 839 459.05
TVA débiteur	9 639.05	8 341.20
Comptes de régularisation actif	61 660.65	-
Actifs circulants	1 823 993.55	1 847 800.25
ACTIFS	1 823 993.55	1 847 800.25
Créancier RTS	1 263 876.75	1 421 168.20
TVA créancier	0.00	0.00
Comptes de régularisation passif	75 612.75	25 838.00
C/C RTS (pmt TVA)	45 888.10	39 279.40
Capitaux étrangers à court terme	1 385 377.60	1 486 285.60
Dette RTS à long terme	61 660.65	-
Capitaux étrangers à long terme	61 660.65	-
Résultat reporté	361 514.65	303 219.35
Bénéfice de l'exercice	15 440.65	58 295.30
Capitaux propres	376 955.30	361 514.65
PASSIFS	1 823 993.55	1 847 800.25

Lausanne, le 8 mars 2020

Association RTSR

COMPTE DE RESULTAT

CHF	2019	2018
Attribution / recettes	1 239 000.00	1 291 900.00
Produits d'exploitation	1 239 000.00	1 291 900.00
Prestations de tiers	5 000.00	4 000.00
Charges de personnel	616 101.25	607 616.00
Charges d'exploitation	602 458.10	621 988.70
Charges d'exploitation	1 223 559.35	1 233 604.70
Résultat d'exploitation	15 440.65	58 295.30

Lausanne, le 8 mars 2020